

A Quiberon, le 4 juin 2018,

## **PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 12 AVRIL 2018**

L'An deux mille dix-huit, le jeudi 12 avril à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13/04/2018 s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil municipal, en séance publique sous la présidence de Monsieur Bernard HILLIET, Maire.

**Présents** : M. Bernard HILLIET, Maire, M. Roland LE GUENNEC, Mme Marie-Eliane ROZO, M. Mamadou DANTE, Mme Marie-Thérèse LE GAC, M. Jean-Luc GAGNEROT, M. Serge BROSOLO, Mme Maryvonne CORRIGNAN, M. Roland ROZO, adjoints au Maire, Chrystelle LASSERON, conseillère déléguée, Mme Christiane COURDJIAN MOISSON, M. Jacques VERMILLARD, M. Gabriel GODIN, M. Dominique SELLIER, Mme Annie AUDO, M. Stéphane ROUMY, M. Guy LE BIHAN, Mme Sylvie BOSSARD, M. Gildas QUENDO, M. Jacques BENESE, conseillers municipaux ;

**Absents** : Mme Sylviane TESSIER, M. Jean-Michel BELZ, M. Patrick LE ROUX, Mme Annick DELAUNAY,

**Représentés** : M. Gilles VASSEUR par M. Le Maire, M. Olivier LE FLOCH par M. Roland ROZO, Mme DREANO par Mme Marie-Eliane ROZO, Mme POUILLET par Mme BOSSARD, M. Jacques LEROY par M. Jacques BENESE ;

Secrétaire de séance : Chrystelle LASSERON

Le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 15 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

### **1. Organisation communale - Comité Régional du Tourisme – Désignation d'un représentant**

**Rapporteur** : Bernard HILLIET, Maire

#### **Exposé :**

Le Comité régional du Tourisme de Bretagne a récemment procédé à une modification de ses statuts.

La modification statutaire a pour conséquence d'octroyer désormais un siège, en son Assemblée Générale, aux communes classées « Stations de tourisme ». La ville de Quiberon devient, à ce titre, membre de droit du Collège 1 de l'association – « Collectivités territoriales et opérateurs publics ».

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur Jean-Luc GAGNEROT, unique candidat, pour siéger au sein du Collège 1 de l'association « Collectivités territoriales et opérateurs publics » du Comité régional du tourisme de Bretagne.

**Adopté à l'unanimité**

## 2. Coopération intercommunale – Electricité - Modifications statutaires – Morbihan Energies

**Rapporteur** : Bernard HILLIET, Maire

### **Exposé :**

La Ville de Quiberon est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Par délibération de son Comité Syndical en date du 14 décembre 2017, le SDEM a lancé une procédure de révision de ses statuts justifiée par :

- les récents textes relatifs à la transition énergétique introduisant de nouvelles dispositions de nature à permettre d'élargir le champ d'intervention du Syndicat
- les besoins exprimés par les membres du Syndicat
- la réforme de l'organisation territoriale (nouveau schéma directeur de coopération intercommunale applicable au 01.01.2017, création de communes nouvelles....)

Cette modification des statuts porte notamment sur :

### **1. La mise à jour de la liste des compétences et activités complémentaires et accessoires du Syndicat. (articles 2.2 et 2.3)**

Il est rappelé que les missions exercées par le Syndicat sont organisées autour :

- d'une compétence obligatoire qui concerne uniquement les communes : l'électricité. Celle-ci est inchangée.
- des compétences optionnelles suivantes : Eclairage public / communications électroniques / gaz / réseaux de chaleur / infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides.

Ces compétences ne sont pas modifiées, hormis l'élargissement de :

- la mobilité aux véhicules gaz et hydrogène,
  - l'éclairage public à la signalisation, la mise en valeur des bâtiments et à la mise en œuvre d'équipements communicants,
  - les réseaux de chaleur aux réseaux de froid.
- d'activités complémentaires et accessoires. Ces activités concernent la réalisation de prestations ponctuelles exécutées sur demande des adhérents ou de personnes morales non membres. La liste de ces activités a été actualisée afin de tenir compte d'une part des dispositions introduites par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et d'autre part des besoins exprimés.
- ### **2. La possibilité offerte aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat, tout en préservant la représentativité des communes. (articles 1, 5.4 et 5.5.). Concrètement, il s'agit :**
- A titre principal : d'ouvrir la possibilité aux EPCI à fiscalité propre d'intégrer le Syndicat tout en préservant la représentativité des communes. Chaque EPCI serait ainsi représenté par un délégué : son Président ou son représentant.
  - A titre subsidiaire d'entériner l'adhésion en direct :



- des communes de la communauté de communes du Porhoët aujourd'hui fusionnée avec Ploërmel communauté
- des communes de la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer (CCBI)

Il convient de noter qu'il est proposé, conformément à l'article L 5212-7 dernier alinéa du CGCT, que la mise en œuvre du nouveau mode de représentation soit décalée pour la faire coïncider avec le début du prochain mandat. Il est ainsi prévu, à titre transitoire, qu'en cas d'adhésion, avant la fin du mandat en cours d'un ou plusieurs EPCI ou en cas de constitution de communes nouvelles, il n'y ait pas de nouvelles élections des délégués du Comité.

La liste des membres (annexe 1) est mise à jour en vue du futur arrêté préfectoral. Le nombre de délégués issus des collèges électoraux des communes n'est donc pas modifié (annexe 2).

Les enjeux de la révision des statuts de Morbihan Energies sont les suivants :

- concernant les compétences et activités accessoires du Syndicat, chaque membre est libre de solliciter ou pas le Syndicat selon ses besoins. En tout état de cause, ces nouveaux statuts ne modifient pas les activités déjà exercées pour le compte des adhérents au Syndicat mais visent à leur offrir de nouvelles possibilités d'intervention en phase avec l'évolution des textes en lien avec la transition énergétique et avec leurs besoins.
- la représentativité du Syndicat va pouvoir, à terme, évoluer en intégrant les EPCI à fiscalité propre tout en conservant un comité syndical de taille raisonnable pour un travail collaboratif et participatif selon les compétences transférées.

La décision préfectorale de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévues par le CGCT (articles 5211-20 et 5211-5-II).

Il convient à ce jour que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par le SDEM.

**Adopté à l'unanimité**

### **3. Finances – Comptes administratifs 2017 – Désignation du président de séance - Approbation**

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

#### **Exposé :**

En premier lieu, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de désigner le président de la séance avant l'approbation du compte administratif. M. Serge BROSOLO est élu à l'unanimité.

En second lieu, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Serge BROSOLO, délibérant sur le ~~Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget principal, dressé par M. HILLIET Bernard, Maire,~~ après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de la séance lors du vote, le Conseil municipal prend acte de la présentation des comptes administratifs lequel peut se résumer ainsi :



Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		763 376,00		982 096,35	0,00	1 745 472,35
Opérations de l'exercice	13 107 093,64	13 624 121,43	2 669 360,25	2 295 670,31	15 776 453,89	15 919 791,74
TOTAUX	13 107 093,64	14 387 497,43	2 669 360,25	3 277 766,66	15 776 453,89	17 665 264,09
Résultats de clôture		1 280 403,79		608 406,41	0,00	1 888 810,20
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	13 107 093,64	14 387 497,43	2 669 360,25	3 277 766,66	15 776 453,89	17 665 264,09
RESULTATS DEFINITIFS		1 280 403,79		608 406,41		1 888 810,20

<b>COMPTE ANNEXE POUR CAMPINGS</b>						
Résultats reportés		52 991,03		140 912,03	0,00	193 903,06
Opérations de l'exercice	569 374,18	514 402,79	5 245,20	24 949,70	574 619,38	539 352,49
TOTAUX	569 374,18	567 393,82	5 245,20	165 861,73	574 619,38	733 255,55
Résultats de clôture	-1 980,36			160 616,53		158 636,17
Restes à réaliser			0,00		0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	569 374,18	567 393,82	5 245,20	165 861,73	574 619,38	733 255,55
RESULTATS DEFINITIFS	-1 980,36	0,00		160 616,53		158 636,17

<b>COMPTE ANNEXE POUR PARKING DU SEMAPHORE</b>						
Résultats reportés		66 891,53	8 566,12		8 566,12	66 891,53
Opérations de l'exercice	647 914,70	619 827,92	0,00	10 870,12	647 914,70	630 698,04
TOTAUX	647 914,70	686 719,45	8 566,12	10 870,12	656 480,82	697 589,57
Résultats de clôture		38 804,75	2 304,00			36 500,75
Restes à réaliser			0,00		0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	647 914,70	686 719,45	8 566,12	10 870,12	656 480,82	697 589,57
RESULTATS DEFINITIFS		38 804,75	2 304,00			36 500,75

<b>COMPTE ANNEXE POUR CINEMA</b>						
Résultats reportés		2 898,47		77 919,81	0,00	80 818,28
Opérations de l'exercice	278 962,05	254 760,73	55 680,68	25 765,47	334 642,73	280 526,20
TOTAUX	278 962,05	257 659,20	55 680,68	103 685,28	334 642,73	361 344,48
Résultats de clôture	-21 302,85			48 004,60		26 701,75
Restes à réaliser			0,00		0,00	0,00



TOTAUX CUMULES	278 962,05	257 659,20	55 680,68	103 685,28	334 642,73	361 344,48
RESULTATS DEFINITIFS	-21 302,85			48 004,60		26 701,75

COMPTE ANNEXE POUR ZONE ARTISANALE 6IEME TRANCHE						
Résultats reportés Opérations de l'exercice			364 729,37		364 729,37	0,00
	328 391,86	30 280,39	0,00	328 391,86	328 391,86	358 672,25
TOTAUX	328 391,86	30 280,39	364 729,37	328 391,86	693 121,23	358 672,25
Résultats de clôture	-298 111,47		-36 337,51		-334 448,98	0,00
Restes à réaliser			0,00		0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	328 391,86	30 280,39	364 729,37	328 391,86	693 121,23	358 672,25
RESULTATS DEFINITIFS	-298 111,47		-36 337,51		-334 448,98	

COMPTE ANNEXE POUR MOUILLAGES DE PORT MARIA						
Résultats reportés Opérations de l'exercice		11 606,68		4 765,84		16 372,52
	24 723,12	33 063,07	2 129,21	7 623,09	26 852,33	40 686,16
TOTAUX	24 723,12	44 669,75	2 129,21	12 388,93	26 852,33	57 058,68
Résultats de clôture		19 946,63		10 259,72		30 206,35
Restes à réaliser			0,00		0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	24 723,12	44 669,75	2 129,21	12 388,93	26 852,33	57 058,68
RESULTATS DEFINITIFS		19 946,63		10 259,72		30 206,35

COMPTE ANNEXE POUR CRIEE DE PORT MARIA						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	404 553,02			795 624,40	404 553,02	795 624,40
	7 839 810,95	7 904 643,37	98 414,79	221 722,40	7 938 225,74	8 126 365,77
TOTAUX	8 244 363,97	7 904 643,37	98 414,79	1 017 346,80	8 342 778,76	8 921 990,17
Résultats de clôture	-339 720,60			918 932,01		579 211,41
Restes à réaliser			0,00		0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	8 244 363,97	7 904 643,37	98 414,79	1 017 346,80	8 342 778,76	8 921 990,17
RESULTATS DEFINITIFS	-339 720,60			918 932,01		579 211,41

COMPTE ANNEXE POUR AERODROME						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	0,00		272 680,61		272 680,61	0,00
	82 652,77	33 635,42		73 468,90	82 652,77	107 104,32
TOTAUX	82 652,77	33 635,42	272 680,61	73 468,90	355 333,38	107 104,32
Résultats de clôture	-49 017,35		-199 211,71		-248 229,06	0,00
Restes à réaliser						0,00



TOTAUX CUMULES	82 652,77	33 635,42	272 680,61	73 468,90	355 333,38	107 104,32
RESULTATS DEFINITIFS	-49 017,35		-199 211,71		-248 229,06	
	629 022,54		1 512 974,05		2 137 996,59	

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser tels que résumés ci-dessus ;

*Monsieur BROSOLO présente le détail des comptes administratifs 2017 (voir documents de présentation, site internet).*

*Madame BOSSARD demande quel était l'objet de l'emprunt ayant fait l'objet d'une régularisation comptable au Conseil municipal du 21 décembre dernier à la demande du Trésorier.*

*Monsieur BROSOLO répond qu'il s'agit d'un ancien emprunt datant du début des années 2000. Il souligne qu'il s'agit d'une simple écriture comptable sans impact sur la Trésorerie se traduisant par le passage d'une imputation (dépenses et recettes) de la section fonctionnement à la section investissement.*

*Monsieur DANTE se félicite du résultat des comptes administratifs, de la bonne santé de la collectivité, du maintien des subventions aux associations et du ratio dépenses de fonctionnement/dépenses de personnel qui montre l'investissement du personnel.*

*Monsieur Le Maire souligne également que tous les chiffres sont au vert. S'il n'y avait l'emprunt toxique qui obère les capacités d'investissement, la Ville serait en excellente santé.*

**Adopté à l'unanimité, M. le Maire s'étant retiré.**

#### **4. Finances – Comptes de gestion 2017 du Trésorier – Approbation**

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

##### **Exposé :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives que s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il est proposé au Conseil municipal :

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Adopté à l'unanimité**

## **5. Finances – Budget primitif 2018 – Budget principal**

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

### **Exposé :**

Après une présentation détaillée en séance, il est proposé d'arrêter le budget primitif de la ville comme suit :

### **Budget principal Commune de Quiberon**

- dépenses d'investissement :	3 685 283.07 €
- recettes d'investissement :	3 685 283.07 €
- dépenses de fonctionnement :	14 115 005.43 €
- recettes de fonctionnement :	14 115 005.43 €
soit un total dépenses recettes de :	<b>17 800 288.5 €</b>

*Monsieur BROSOLO présente les budgets primitifs 2018 (voir présentations, site internet). Il revient sur l'emprunt toxique et informe l'Assemblée que les dernières décisions de justice sur des affaires relativement similaires à la Ville ne sont pas favorables. Le positionnement de la Cour de cassation sera important.*

*Les adjoints au Maire présentent successivement les actions envisagées en 2018 selon leur champ de responsabilité.*

*Mme BOSSARD et M. BENESSE émettent des réserves sur le renouvellement du soutien à l'association les Musicales.*

*M. Le Maire fait observer que la participation de la Ville est passée de 110 000 € à 20 000 €, tout en maintenant un spectacle de qualité d'envergure national porteur d'image pour la Ville.*



M. BENESE indique que la minorité à deux postures possibles, soit s'opposer en s'opposant soit s'opposer en proposant. Ainsi, il s'est opposé à certains projets : les projets pharaoniques sur l'Espace L. Bobet, le projet initial de maison de retraite, mais là le bon sens a prévalu. Il s'oppose toujours aux Musicales et estime que la politique citoyenne, c'est-à-dire le fait de faire monter et descendre l'information vers les habitants pour leur faire partager les projets, ne fonctionne pas. Il se déclare également réservé sur la politique sportive. S'agissant du budget global, il constate que le budget 2017 a été tenu, les engagements ont été respectés. Le budget 2018 correspond aux contraintes de l'environnement, il est rigoureux sans augmenter les taux d'imposition. Il correspond à ce que l'on peut attendre pour la ville de Quiberon. Il s'inscrit dans la double vocation de Quiberon, vocation maritime (développement de Port Haliguen et liaison verte) et vocation touristique (tourné vers la clientèle middle class). Ainsi, il déclare que la minorité qu'il représente votera le budget 2018.

**Adopté par 23 votes « pour » et 2 abstentions**

## **6. Finances Budgets primitifs 2018 – Budgets annexes**

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

### **Exposé :**

Après une présentation en séance, le budget primitif 2018 des budgets annexes est présenté comme suit :

#### **Budget annexe Campings**

- dépenses d'investissement :	185 206.66 €
- recettes d'investissement :	185 206.66 €
- dépenses de fonctionnement :	577 400 €
- recettes de fonctionnement :	577 400 €

soit un total dépenses recettes de : **762 606.66 €**

#### **Budget annexe Cinéma le paradis**

- dépenses d'investissement :	147 163.07 €
- recettes d'investissement :	147 163.07 €
- dépenses de fonctionnement :	312 150.99 €
- recettes de fonctionnement :	312 150.99 €



soit un total dépenses recettes de : **459 314.06 €**

#### **Budget annexe Port de pêche**

- dépenses d'investissement : 1 118 474,01 €  
- recettes d'investissement : 1 118 474,01 €

- dépenses de fonctionnement : 9 069 700,00 €  
- recettes de fonctionnement : 9 069 700,00 €

soit un total dépenses recettes de : **10 188 174.01 €**

#### **Budget annexe Mouillages**

- dépenses d'investissement : 17 344.72 €  
- recettes d'investissement : 17 344.72 €

- dépenses de fonctionnement : 56 076.33 €  
- recettes de fonctionnement : 56 076.33 €

soit un total dépenses recettes de : **73 421.05 €**

#### **Budget annexe Aéroport**

- dépenses d'investissement : 229 211.71 €  
- recettes d'investissement : 229 211.71 €

- dépenses de fonctionnement : 316 175.47 €  
- recettes de fonctionnement : 316 175.47 €

soit un total dépenses recettes de : **545 387.18 €**

### **Budget annexe Parking du Sémaphore**

- dépenses d'investissement :	111 000 €
- recettes d'investissement :	111 000 €
- dépenses de fonctionnement :	730 725 €
- recettes de fonctionnement :	730 725 €
soit un total dépenses recettes de :	<b>841 725 €</b>

### **Budget annexe Zone Artisanale 6ième Tranche**

- dépenses d'investissement :	656 783.72 €
- recettes d'investissement :	656 783.72 €
- dépenses de fonctionnement :	656 783.72€
- recettes de fonctionnement :	656 783.72 €
soit un total dépenses recettes de :	<b>1 313 567.44 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

## **7. Finances – Affectation du résultat du compte administratif 2017 – Budget principal**

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

### **Exposé :**

Les résultats du compte administratif « budget principal » sont :

- Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 1 280 403,79€
- Section d'investissement : 608 406.41 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat à raison de 656 424.43 € en financement de la section d'investissement (compte 10688) et de 623 979.36 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

**Adopté à l'unanimité**



## **8. Finances – Affectation du résultat du compte administratif 2017 – Parking des Iles**

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

### **Exposé** :

Les résultats du compte administratif 2017 du « budget annexe parking du Sémaphore » devenu Parking des Iles sont :

- Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 38 804.75 €
- Section d'investissement : 2 304 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat à raison de 10 000 € en financement de la section d'investissement (compte 10688) et de 28 804.75 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

**Adopté à l'unanimité**

## **9. Finances – Taux d'imposition communaux**

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

### **Exposé** :

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir pour 2018 les taux de 2017, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 7,21 %
- Taxe Foncière : 11,49 %

Taxe Foncière non bâtie : 15,73 %

**Adopté à l'unanimité**

## **10. Finances – Coopération intercommunale – SIVU Centre de secours - Participation de la ville**

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

### **Exposé** :

Au regard des besoins exprimés par le SIVU Centre de Secours, il est proposé au Conseil municipal le versement d'une subvention de 316 719.29 € au titre de l'année 2018.

**Adopté à l'unanimité**

## **11. Finances – Indemnisation de frais de déplacement – intervenants extérieurs**

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

### **Exposé** :

La ville fait régulièrement appel à des intervenants extérieurs dans le cadre de l'organisation d'animations.

Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter un barème de frais de déplacement forfaitaire selon les modalités suivantes :

Trajet Aller/retour	Indemnisation forfaitaire Aller / retour
Angers / Quiberon	60 €
Lorient/Quiberon	15 €
Vannes / Quiberon	10 €
Nantes / Quiberon	30 €
Paris / Quiberon	150 €
Pont-Aven / Quiberon	20 €
Brest/ Quiberon	45 €
Les Barils / Quiberon	110 €

**Adopté à l'unanimité**

## **12. Finances – Centre Communal d'Action Sociale - Participation de la ville**

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

### **Exposé** :

Le Centre communal d'action sociale joue un rôle essentiel de soutien aux personnes rencontrant des difficultés, accompagne l'aide ou la recherche de logement et assure le bon fonctionnement du Service d'aide à domicile.

Il est proposé de renouveler la participation de la Ville de Quiberon à hauteur de 163 000 € par an. Une avance en début d'année civile pourra, le cas échéant, être versée avant le vote du budget primitif.

**Adopté à l'unanimité**

## **13. Aménagement – Environnement - Mise à jour de l'inventaire des zones humides et des cours d'eaux**

**Rapporteur** : Sylvie BOSSARD, conseillère municipale

### **Exposé** :



La préservation des zones humides constitue l'un des objectifs de la loi sur l'eau. Elles sont définies par les articles L 211.1 et R 211-108 du Code de l'Environnement.

Lors de l'élaboration du PLU, un inventaire des zones humides et des cours d'eaux a été réalisé en 2009-2010 et approuvé. Ces zones ont fait l'objet d'une incorporation dans les documents graphiques du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16 Octobre 2014.

Par délibération en date du 08 décembre 2015, la Commune a engagé des études préalables à la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concertée sur le secteur dit du « Briellec 3 » au sud de Saint Julien. Dans ce cadre, un nouvel inventaire des zones humides a été réalisé en Juin 2016 par le cabinet DM'EAU afin de définir précisément les zones humides sur ce périmètre.

Ce rapport figure en annexe.

Au total, 5 nouvelles zones humides ont été identifiées sur le périmètre d'études pour une surface d'environ 7 450m<sup>2</sup>, la zone humide identifiée sous le n° D 13 (4 839 m<sup>2</sup>) à l'inventaire de 2010 sera quant à elle supprimée du nouvel inventaire.

Au vu de ces éléments, il convient de mettre à jour l'inventaire des zones humides et des cours d'eaux sur la Commune. La modification du PLU en cours intégrera ce nouveau recensement de telle sorte que les zones humides identifiées soient protégées.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le nouvel inventaire des zones humides tel qu'il résulte du document annexé.

**Adopté à l'unanimité**

#### **14. Foncier - Cession gratuite - parcelle BE n° 433 Rue du Levant**

**Rapporteur** : Sylvie BOSSARD, conseillère municipale

**Exposé :**

En 2015, dans le cadre d'opérations de bornage, les propriétaires de la parcelle cadastrée BE n° 1402, ont interpellé la Commune sur l'existence d'une parcelle de 1 m<sup>2</sup>, au droit de leur propriété, cadastrée BE n° 433, appartenant à la Commune, reliquat d'une ancienne erreur cadastrale.

Monsieur et Madame LE FUR sont en cours d'acquisition de la parcelle BE n° 1402 et ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de ce m<sup>2</sup>.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la cession gratuite du bien cadastré BE n° 433, d'une surface d'1 m<sup>2</sup>, situé Rue du Levant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Un plan de situation cadastral est annexé à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

#### **15. Affaires sociales – Attribution de subventions aux associations à caractère social**

**Rapporteur** : Jacques VERMILLARD, conseiller municipal

**Exposé :**

Après étude des dossiers de demande de subventions des associations à caractère social, il est proposé au Conseil municipal de verser les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL</b>	<b>Subvention accordée</b>	<b>Subvention accordée</b>
	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Club du grand Large	1 750,00	1 750,00
Banque alimentaire du Morbihan (cf convention de partenariat, délib 101/2013)		
- fonctionnement		350,00
- cotisation	70,00	70,00
Les restaurants du cœur les relais du cœur	100,00	100,00
Ass. Saint-Vincent-de-Paul	150,00	300,00
FBI Presqu'Île Santé	500,00	Pas de demande
Sauvegarde 56	100,00	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 670,00</b>	<b>2 670,00</b>

Adopté à l'unanimité

**16. Subventions – Attribution des subventions aux associations patriotiques et diverses**

<b>Associations patriotiques</b>	<b>Objet</b>	<b>2017 Attribué</b>	<b>2018 Demandé</b>	<b>2018 Avis</b>	<b>Commentaires</b>
A.M.M.A.C	Association des Anciens marins et Marins anciens combattants	150	150	150	
A.O.O.M.M	Société Nationale Entraide des Médaillés Militaires	150	150	150	
Officiers Mariniers de la Presqu'Île	Défense des intérêts moraux et sociaux des officiers mariniers en retraites et veuves	150	150	150	



U.F.A.C et VG	Section des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Presqu'île	150	150	150	
FNACA	Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie	150	200	150	
Le souvenir français	Délégation générale du Morbihan, Comité des Cantons de Belle Ile Belz et Quiberon)	150	150	150	
Comité d'entente	Organsiation cérémonies	878	340	340	
Comité de Liaison du concours scolaire Nationale de la résistance et de la Déportation		0		0	Absence de présence des collèges
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>1778</b>	<b>1290</b>	<b>1240</b>	
Il est précisé que, dans le cadre de la commémoration de l'armistice de 1918, le versement d'une subvention exceptionnelle sera proposé au Conseil municipal ultérieurement.					
Associations diverses		2017 Attribué	2018 Demandé	2018 Avis	Commentaires
Comité de Jumelage	Accompagnement relations villes jumelées (jeunes,...)	550	1050	1050	partie citoyenneté
Comice agricole	Fête agricole au niveau intercommunal	887	887	887	
L'Agapanthe	Promotion du fleurissement et entretien d'espaces communs	1600	2000	1200	Absence d'investissement
SNSM	Missions de sauvetage en mer	5000	5000	5000	
Ecole du chat de Quiberon	Refuge animaux	150		150	
Pensionnés de la Marine Marchande	Défense et entraide des pensionnés	150		150	
Kadoudal drum et bugle corps	Pratique de la musique collective	6000	8000	6000	
Société Cynégétique	Société de chasse	575	520	520	Absence forum des associations 2017 La règle sera rappelée
Volée de Piafs	Accueillir, soigner, réhabiliter et relâcher les oiseaux et mammifères en détresse	0	1000	0	Nouvelle demande
Solidarité Paysans Bretagne	Aides aux exploitants agricoles en difficulté	0		0	Nouvelle demande
Association Prévention routière	Action de sensibilisation	0	-	0	Prestations rémunérées

ESGT Topo sans frontières	Mission humanitaire	0		0	Nouvelle demande
Eau et rivières de Bretagne	Association régionale de Protection de la nature	0		0	Nouvelle demande
APPH	Association des plaisanciers de Port Haliguen	0		0	Nouvelle demande
Secours populaire français	Association caritative	0	250	0	Nouvelle demande
AFSEP	Association Française des Sclérosées en plaques	0		0	Nouvelle demande
Amicale des Sapeurs Pompiers de la Presqu'île de Quiberon	Congrès Départemental, bal des pompiers, téléthon	0	2500	0	Aide logistique
Union Départementale des sapeurs pompiers du Morbihan	Aide Pupilles des Sapeurs-Pompiers	0		0	Nouvelle demande
<b>SOUS TOTAL</b>		14912	20157	<b>14957</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>16 690</b>	<b>21447</b>	<b>16197</b>	

### Adopté à l'unanimité

*Madame BOSSARD demande les raisons pour lesquelles l'Amicale des pompiers du Centre de secours de la Presqu'île de Quiberon n'a pas obtenu de subvention.*

*Monsieur LE GUENNEC répond que, dans le cadre du congrès départemental qui se déroulera à Quiberon, la ville apportera son concours technique et participera avec Saint Pierre Quiberon à hauteur de 2000 € à différents frais.*

## 17. Politique Sportive – Subventions aux associations sportives

**Rapporteur** : Jacques VERMILLARD, conseiller municipal

### Exposé :

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions 2018 aux associations sportives selon la répartition suivante :

Intitulé	Investissement	Fonctionnement	Evènementiel	Total
Pétanque		1078	1500	2578
ASNQ	5000	18900	3000	26900



QAN	630	1001	3000	4631
QSN		1023	1000	2023
FCQSP		11590	3000	14590
La Boule quiberonnaise		858		858
Vélo Sport Quiberonnais		693		693
Tennis de Table	800	847		1647
Kendo		1287		1287
Yacht Club Quiberonnais	2000	1518	1000	4518
Kiberen Archerie		110		110
Basket		5148		5148
Presqu'île Kite Surf		374		374
Quiberon Triathlon		4334	20000	24334
Association de Golf		990		990
Presqu'île Danse		4070	1000	5070
Gym		1210		1210
Marche nordique		539		539
Judo		4972		4972
Calèche		902	500	1402
Ferghana		1100	1300	2400
Club Subaquatique		451		451
Spirit Surf Club		250		250
<b>Total</b>				<b>106 975</b>

**Adopté à l'unanimité**

### **18. Sport – Epreuves de triathlon – Soutien à l'association Quiberon Triathlon**

**Rapporteur** : Jacques VERMILLARD, conseiller municipal

#### **Exposé :**

La Ville de Quiberon bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel qui se prête par ailleurs à une pratique sportive diversifiée. Le soutien aux sports fait partie de la politique sportive communale en ce qu'elle promeut entre autres, l'image de la Ville.

Depuis 18 ans, l'association QUIBERON TRIATHLON organise, avec le soutien de la Ville de Quiberon, un triathlon au mois de septembre. Depuis 4 ans, l'association organise une épreuve de D1 comptant pour le championnat de France. Cette année, les épreuves S et M seront qualificatives pour les championnats ETU (européens) et ITU (mondiaux) (groupes d'âges) 2019.

L'évènement se déroulera le 1er et 2 septembre 2018.

Dans la mesure où cet événement participe de la politique sportive de la ville et à la promotion de son image au niveau national, celle-ci soutient cette manifestation sous différentes formes :

- 1) Une subvention de 15 000€ au bénéfice de l'association Quiberon Triathlon afin de promouvoir, en lien avec la fédération, l'image de la Ville de Quiberon au travers des différents médias (presse écrite, télévisuel...) au niveau local, régional et national ;
- 2) Un soutien logistique important par la participation des services de la ville (services techniques, police municipale) et la mise à disposition de l'espace Louison Bobet les 1<sup>er</sup> et 2 septembre ;
- 3) Une subvention de 5000€ pour l'ensemble de l'évènement.

Par ailleurs, il est rappelé que l'association Quiberon Triathlon bénéficie d'une subvention annuelle de fonctionnement, définie selon des critères préétablis pour l'ensemble des associations sportives. Cette année, le montant de la subvention s'établit à 4 334 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention entre la ville et l'association Quiberon Triathlon et d'autoriser M. Le Maire à signer le projet de convention annexé à la présente délibération.

*Madame BOSSARD remercie M. Le Maire pour avoir veillé au bon déroulement de la dernière Commission Politique sportive qui était éprouvante.*

*Monsieur DANTE réagit en faisant remarquer à madame BOSSARD qu'elle ne fait pas partie de cette Commission et que ses remarques lui sont désobligeantes.*

*Madame BOSSARD indique que c'est là où elle voulait en venir. Certaines séances de la Commission sont particulièrement pénibles et que parfois elle préfère s'abstenir plutôt que de rentrer en conflit.*

*Monsieur DANTE suggère à madame BOSSARD d'éventuellement ne pas assister à ses commissions.*

Adopté à l'unanimité

## **19. Culture Évènementiel – Soutien à l'association Festival Presqu'île Breizh de Quiberon**

**Rapporteur** : Jeannette DREANO, conseillère municipale

### **Exposé :**

Le « Festival Presqu'île Breizh de Quiberon », organisé par l'association « Comité d'organisation du Festival Presqu'île Breizh », est devenu, depuis 2016 année de sa création, un événement incontournable le dernier week-end d'octobre.



En 2018, l'association prévoit comme l'année dernière, une édition sur 3 jours, du 26 au 28 octobre, ainsi qu'un spectacle payant le 13 août sur le site du Fort-Neuf (bagad de Vannes).

Le comité d'organisation du festival Presqu'île Breizh sollicite le renouvellement du soutien de la Ville pour cet événement.

Cette manifestation contribue à l'animation et à la promotion de la Ville.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 €, d'approuver le prolongement de la convention fixant les modalités de mise en œuvre et d'autoriser M. Le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Par ailleurs, dans la mesure où il est fait la promotion des produits vendus par la Criée de Quiberon, le Port de Pêche, dans le cadre de son budget annexe, participe à cet événement par le versement d'une somme de 500 €. L'année dernière cette somme n'a pas été allouée. Aussi, il est proposé au Conseil municipal de verser une somme de 1000 € au titre des années 2017 et 2018 à l'association.

**Adopté à l'unanimité**

## **20. Culture Evènementiel – Soutien à l'association « Les Musicales de Quiberon »**

**Rapporteur** : Jeannette DREANO, conseillère municipale

### **Exposé :**

Créé en 2015, le festival « les Musicales de Quiberon » est un festival de musique contemporaine et classique.

L'association « les Musicales de Quiberon » s'est constituée en 2016, avec la volonté de pérenniser cet événement et l'inscrire dans une dynamique plus large.

Pour l'édition 2018, le thème retenu est « Aujourd'hui, Beethoven, Schubert... ». Pour la première fois en 2018, en plus des 6 concerts organisés à l'espace Louison Bobet les 29 et 30 septembre, 6 concerts organisés par les Amis des Musicales de Quiberon seront donnés à la Chapelle St-Clément d'avril à août.

L'association sollicite le renouvellement du soutien de la Ville pour cet événement.

Cet événement contribue à l'animation et la promotion de la Ville. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 20 000 €, d'approuver le projet de convention fixant les modalités de mise en oeuvre entre la Ville et l'association Les Musicales de Quiberon et d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Adopté par 23 votes « pour » et 2 votes « contre »**

---

## **21. Culture – Fête du Livre – Soutien au Comité de Jumelage**

**Rapporteur** : Jeannette DREANO, conseillère municipale

### **Exposé :**

La 6ème édition de la fête du livre « L'Ancre des livres », est co-organisée par la Ville et le Comité de Jumelage.

La fête du livre est un moment fort de la programmation culturelle de la Ville. Elle se déroulera les 27, 28 et 29 avril 2018.

Cette année, plus de 50 auteurs sont attendus sur le salon, en littérature classique, jeunesse, beaux-livres... Des rencontres auront lieu dans les médiathèques de St-Pierre Quiberon et de Carnac. La soirée d'ouverture aura lieu au Cinéma le Paradis. Des animations gratuites sont organisées pendant le salon, ainsi que des cafés littéraires et des rencontres avec les auteurs.

Le Comité de jumelage, en partenariat avec la librairie de Port-Maria assurent l'accueil des auteurs et d'une partie des animations.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention entre la ville et le Comité de Jumelage définissant les missions de chacun et le montant de la participation de la Ville fixé à la somme maximale de 12 000 €.

**Adopté à l'unanimité**

## **22. Ressources Humaines – Aéroport – Mise à disposition d'un référent Système de Management de la Sécurité - Communauté de Communes de Belle-île en mer (CCBI)**

Dans le cadre des activités aéroportuaires, la Ville est tenue de désigner un(e) agent(e) « Responsable SMS », ayant pour mission d'actualiser les documents de sécurité (MANEX, SMS : organisation du service, procédure d'alerte,...), d'analyser chaque événement non conventionnel et de proposer les mesures correctives.

L'agent(e) accompagnera également la Ville de Quiberon dans la préparation de l'audit de son aéroport.

Pour ce faire, la ville sollicite la mise à disposition sur la Commune de Quiberon, d'un(e) agent(e) de la Communauté de Communes de Belle-Île en Mer (CCBI) qui exerce les mêmes fonctions au sein de cette collectivité.

Il est proposé d'approuver la mise à disposition, d'un(e) agent(e) habilité(e) en la matière, à raison de 90 heures par an.

Un décompte des heures effectuées sera mis en place pour que la Commune de Quiberon rembourse à la Communauté de Communes de Belle-Île en mer (CCBI) le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à l'agent(e) mis(e) à disposition au prorata du temps alloué à cette dernière.

Les frais inhérents aux déplacements entre Belle-Île en mer et l'Aéroport de Quiberon seront directement pris en charge par la Ville de Quiberon ; ces frais correspondront uniquement aux traversées et aux repas.

L'agent(e) sera pris(e) en charge par l'assurance de la Ville de Quiberon le temps de la mise à disposition.



Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modalités de mise à disposition ci-dessus exposées et d'autoriser M. Le Maire à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

### 23. Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

**Rapporteur :** Bernard HILLIET, Maire

**Exposé :**

Nature	Date	Objet	Titulaire	Montant en €
Marché public	30/03/2018	Maison des associations - accessibilité	BELLAMY	26 148,58
Marché public	12/03/2018	Maison de santé - cloison séparative	ELLYPSE	5 815,00
Achat		Horodateur neuf - pour complément place du Varquez	IEM	6 264,00
Marché public	13/02/2018	Diagnostic Technique Gymnase - Technical Due Diligence	Bureau Veritas	4 440,00
Achat	21/02/2018	Bancs INOX 316 L	France INOX	12 331,20
Marché public		Reprofilage de chemins: trépétinière, poul gollo, rue Jean Pierre Calloch, chemin de la falaise, Chemin du lavoir	EUROVIA	20 774,40
Achat	26/02/2018	travaux sur chauffage espace L Bobet	REMOT	5 614,90
Achat	05/03/2018	campagne annuelle de marquage au sol	HELIOS	12 250,52
Achat	05/03/2018	installation d'une alarme incendie au tennis du bois d'amour	IROISE PROTECTION	4 604,04
Achat	12/03/2018	travaux de remise en conformité suite au rapport apave au tennis du bois d'amour	BRUNET SNERE	4 826,40
Achat	19/03/2018	Réparation toiture accueil du camping municipal de Goviro	ATTILA	8 334,31
Contentieux	20/03/2018	Décision TA Rennes M. Le Guennec et Mme Mariou C. Ville : Rejet de la requête de demande d'indemnisation pour occupation irrégulière impasse du point du jour		
Contentieux	27/03/2018	Ordonnance TA Rennes Mme Champ c. Ville : désignation d'un expert médicale dans le cadre d'un préjudice subi lors de travaux réalisés rue de Verdun en 2013.		

**Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire.**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **1°) Courrier de M. Pohin : activité de ferrailleur sur le site de la déchetterie avec demande de continuation d'activité**

M. Le Maire rappelle qu'il appartient naturellement à la Collectivité de respecter les règles de droit et d'être attentif aux intérêts de tous. Ainsi, après consultation de juristes, Il apparaît que le bail dont bénéficiait M POHIN depuis 1995 (site à proximité de la déchetterie) est arrivé à échéance en 2011. Il a été mis en demeure de quitter les lieux par courrier du Maire en mai 2012. Il ne verse plus de loyer depuis. Il ressort clairement de l'analyse juridique qu'il ne bénéficie d'aucun droit à maintien. Or, dans le cadre du projet de nouvelle déchetterie, la Communauté de communes aura besoin prochainement de ces espaces (fréquentation extrêmement importante). Dès lors, il a été demandé à M. Pohin de quitter effectivement les lieux dans un délai raisonnable. Les membres de la Commission Finances ont été informés lors de la dernière séance de cette dernière.

### **2°) Courrier de M. Thebault pour l'octroi d'un permis de construire de la SCI le Triangle**

M. Le Maire rappelle le traitement du dossier qu'il estime également kafkaïen :

Le 13/10/2017 : dépôt d'un permis de construire pour une maison individuelle d'une hauteur faitage de 9m10. Aucune décision rendue par le Ministère des Armées dans le cadre de la servitude du Sémaphore.

Ce permis a toutefois fait l'objet d'un refus portant sur des problèmes de conformité aux règles du PLU (toitures, gestion eaux pluviales et clôtures).

Le 26/12/2017 : le demandeur a déposé un second projet en ayant corrigé les points soulevés dans le refus de permis de construire. Sans avis contraire du Ministère des Armées, la hauteur de son projet est restée la même, conforté par un relevé de géomètre joint au dossier de demande de permis de construire.

Le 07/02/2018 : décision de refus de ce second permis de construire d'une hauteur de 9m10 par le Ministère des Armées, la hauteur maximum autorisée est de 8 mètres sur la parcelle selon le ministère.

Le 13/02/2018 : réception par le service Instructeur de la Communauté de Communes de cet avis. Prise de contact par les services de la Mairie avec les services de la Défense pour faire part de l'incompréhension dans ce dossier.

Le 20/02 puis le 07/03 : relance par la Commune. Les services de la Défense entre alors en contact avec le géomètre ayant défini les côtes altimétriques. Le cartographe de la Défense admet que le projet peut être réalisé sans gêne pour le sémaphore.

Le 20/03 : toujours en attente d'une éventuelle nouvelle décision favorable du Ministère des Armées.

Le 23/03/2018 : accord expresse du permis de construire par le Maire.



Mme Chrystelle LASSERON

Secrétaire de séance

  


Le Maire

Bernard HILLIET

  


**Destinataires :**

**Membres du Conseil municipal :** M. Bernard HILLIET, Maire - M. Roland LE GUENNEC, Adjoint au Maire - Mme Marie-Eliane ROZO, Adjointe au Maire - M. Mamadou DANTE, Adjoint au Maire - Mme Marie-Thérèse LE GAC, Adjointe au Maire - M. Jean-Luc GAGNEROT, Adjoint au Maire - M. Serge BROSOLO, Adjoint au Maire - Mme Maryvonne CORRIGNAN, Adjointe au Maire - M. Roland ROZO, Adjoint au Maire - M. Gilles VASSEUR, Conseiller délégué - Mme Chrystelle LASSERON, Conseillère déléguée - Mme Sylviane TESSIER, Conseillère Municipale - M. Gabriel GODIN, Conseiller Municipal - Mme Christiane COURDJIAN MOISSON, Conseillère Municipale - Mme Jeannette DREANO, Conseillère Municipale - M. Olivier LE FLOCH, Conseiller Municipal - M. Jacques VERMILLARD, conseiller municipal - M. Stéphane ROUMY, Conseiller Municipal - Mme Annie AUDO, Conseillère Municipale - M. Dominique SELLIER, Conseiller Municipal - M. Guy Le BIHAN, Conseiller municipal - M. Jean-Michel BELZ, Conseiller Municipal - Mme Sylvie BOSSARD, Conseillère Municipale - M. Patrick LE ROUX, Conseiller Municipal - Mme Christine POUILLET, Conseillère Municipale - M. Gildas QUENDO, Conseiller Municipal - Mme Annick DELAUNAY, Conseillère Municipale - M. Jacques LEROY, Conseiller Municipal - M. Jacques BENESE, Conseiller municipal

**Services Ville de Quiberon :**

M. Bourserie, Directeur Général des Services - Secrétariat Général - Pôle Culture Communication Événementiel (Service Communication, Médiathèque, Cinéma) - Service Enfance Jeunesse Sport - Service Comptabilité - Service Ressources Humaines - Pôle Population - Pôle Social - Service Police Municipale - Service Urbanisme - Services Techniques - Multi-Accueil - Criée - Aérodrome  
Presse : Ouest-France / Le Télégramme



